Jeudi 7 Mai 1868. No 37. HUITIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBERAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : par an, pour la Suisse, ff. 10. — Pour 6 mois ff. 5. — Pour 3 mois ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : 10 cent. la ligne de 39 lettres ou son espace. Les annonces se payent d'avance et doivent être adressées à l'imprimerie. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, etc., sera adressé franco au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de postes. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.
La maison HASENSTEIN ET VOGLER à BALE, Francfort s/M., Hambourg, Vienne, Leipzig et Berlin est seule autorisée recevoir pour nous les annonces extérieures (non cantonales).

Canton du Valais.

Révision de la loi sur les charges municipales.

Les députés au Grand Conseil viennent de recevoir la circulaire réglementaire de convocation, pour la session de mai. Cette circulaire est accompagnée du projet de loi sur le répartition des charges municipales.

Quand ce projet fut présenté pour la première fois au Grand Conseil, il fut très-mal accueilli et l'objet des plus vives critiques. Aux premières observations qui furent faites au Département de l'Intérieur, M. le chef de ce Département s'est excusé en disant, que ce n'était pas lui, qui avait travaillé à ce projet, qu'un député au Conseil national l'avait apporté de Berne, en revenant des chambres : à la suite de cette déclaration, il n'était pas difficile de croire, que ce travail avait été extrait de certaines archives de l'ambassade française, dont le personnel a son séjour dans la ville fédérale.

Nous avons vivement regretté que le chef du Département, à qui ce devoir incombait, ne se soit pas plus soucié de cette importante question, et qu'il ne se soit pas entouré de conseils et de renseignements utiles, afin de pouvoir présenter un projet large dans ses dispositions et facile dans son application : il aurait ainsi bien adouci la tâche du Grand Conseil, évité bien des discussions fatigantes et sans fin, réduit le nombre des séances, qui ont été si inutilement employées, et par conséquent, considérablement diminué les dépenses, qui, pour ce seul projet de loi, ont déjà atteint un chiffre notable. S'il eut été question d'une loi *électorale*, il est probable qu'il s'en serait mieux occupé.

Ce projet dans la lutte a tellement été mutilé, lacéré et mis en lambeaux, qu'il n'est pas resté vestige de sa première disposition. Aussi avons nous pu remarquer que rarement les patrons ont pris sa défense.

En critiquant le projet primitif, nous n'avons cependant pas lieu d'être satisfaits de celui que nous avons en présence ; ceux qui ont suivi avec attention les débats, doivent être inquiets snr les effets qui résulteront de son application, si dans la prochaine session il devait passer à l'état de loi ; car jamais on a pu constater que l'esprit de clocher, du foyer et de la cheminée n'avait dominé dans des proportions aussi désespérantes.

«Ce n'est pas juste, disait un officier supérieur, jouissant d'une pension élevée, pour avoir servi sous les drapeaux d'un souverain à l'étranger. — L'argent que nous avons gagné ailleurs et qui nous revient ici ne doit pas être imposé. »

« Ce n'est pas juste, s'écriaient les défenseurs des rentiers, que les capitaux que nous avons hérités de nos ancêtres et que nous avons fait fructifier par des spéculations au dehors, soient frappés d'impôt. »

« Ce n'est pas juste disaient des employés attachés à la crêche de l'Etat, que nos traitements soient capitalisés pour l'impôt : nous sommes de la classe du journalier. »

« Ce n'est pas juste que le commerce et l'industrie, qui ne se propagent nulle partdans le pays, soient menacés d'une élévation proportionnelle, objectaient quelques intéressés de la profession.»

« Ce n'est pas juste, répondaient d'autres, si l'industrie progressait trop, de ne pas l'atteindre et la poursuivre dans sa marche : il n'est pas dans les mœurs du pays d'aller trop vite. »

« Ce n'est pas juste ici, ce n'est pas équitable là, s'exclamaient un député de Rarogne et un collègue de Conthey, bien connus, pour avoir l'un et l'autre, débuté au Grand-Conseil par des intempérances parlementaires. »

« Ce n'est pas juste, disaient en masse les représentants des propriétaires forains de quelques vallées du pays, qui s'abattent dans les communes de la plaine, comme des nuées de sauterelles voyageuses ; non ce n'est pas juste, s'écriaient-ils de tout leur poumon, de nous y obliger à supporter les charges municipales : nous n'y jouissons d'aucun avantage, nous n'y passons qu'une fois par année, pour enlever les récoltes ; c'est assez que nous y laissions la terre dépouillée de son fruit et les feuilles mortes tombées des arbres qui nous appartiennent; c'est aux domiciliés à payer.»

« Ce n'est pas juste, disaient aussi quelques gros propriétaires de la plaine, de nous faire supporter les dépenses locales éxagérées! Elevons le chiffre qui doit être prélevé sur les domiciliés : les forains n'ont pas besoin de culte, ils ne jouissent pas des fontaines et ne profitent pas de l'instruction publique, etc., etc. »

« Ce n'est pas juste, disaient encore les moins bien inspirés, que la femme n'intervienne pas personnellement avec une pêle et une pioche sur les chantiers des travaux et sur les bords du Rhône.»

« Haro ! sur les bourgeoisies, la corporation égoïste, qui dévaste les flancs de nos montagnes pour inonder la plaine: elles sont la cause de toutes nos calamités et de nos malheurs, criait le plus grand nombre.

« Non, c'est sur les communes qui ne possèdent pour toute fortune et pour tout cadastre que le régistre des baptêmes, que nous devons nous apesantir. »

Enfin, au mois de novembre dernier, après une longue et fatigante discussion sur l'ensemble de la loi, tout ce qui a été reconnu injuste a été adopté.

Et, pour rendre l'assemblée plus docile, il a fallu supprimer l'art. concernant le rachat des digues, mises à la charge des communes et des particuliers par suite de conventions spéciales, puis assurer aux députés, que le projet serait soumis en 3me débat, au mois de mai prochain.

Malgré toutes ces divergences d'opinion, si nombreuses et si variées, on peut néanmoins s'attendre à ce que ce projet sera définitivement voté sans beaucoup de modifications et qu'il ira grossir le XIe volume de recueil de nos lois.

Conclusion.

Par cette loi et d'autres qui existent déjà, le Valais est donc condamné à être encore bien longtemps le champ de l'iniquité labouré par les injustices.

Dans son principe, cette loi sera la charrue de l'Etat traînée par le mauvais riche pour tracer des sillons sur le dos du pauvre.

Par son application, on en fera un écheveau noueux, cassant et embrouillé, afin d'avoir le prétexte d'appeler toutes les femmes du pays pour le décider ; astreindre la femme de sortir de la sphère qui lui a été assignée par les lois de la nature, c'est un crime. Son champ d'exploitation, c'est le foyer domestique et les soins du ménage ; ses outils principaux sont le balai et la serfouette, et heureuse la famille où les manches n'ont jamais servi à secouer la poussière des habits sur le corps de ceux qui les portent.

Par cette loi on protégera le nombre des propriétaires forains ; c'est un système diamétralement opposé à l'économie agricole.

Car le meilleur engrais, c'est l'empreinte souvent renouvelée de la semelle du maître sur le champ cultivé.

Cette loi deviendra écrasante pour les bourgeoisies et nous admettons qu'il y a quelque chose à faire pour ou contre ces administrations ; mais ce n'est pas en les menaçant d'impôt progressif que l'on y remédiera. Nous préférerions plutôt assister à une discussion sur leur suppression. Cette question, nous n'en doutons pas, sera, un peu plutôt ou un peu plus tard, agitée dans les pays où elles existent encore.

Un député au Grand Conseil.

A peine l'annonce de l'ouverture de la route du Simplon a-t-elle été publiée, que déjà les étrangers commencent à visiter notre vallée. Grâce à la température exceptionnelle dont nous jouissons, les montagnes se sont dégarnies des neiges de l'hiver, comme par enchantement, et la verdure la plus attrayante repose le regard. Déjà nous apprenons que divers hôtels élevés ne tarderont pas à s'ouvrir. Aux bains de Loèche, l'*hôtel des Alpes*, si avantageusement connu, attends des pensionnaires. C'est la saison la plus propice pour certaines cures, et le moment peut être le plus agréable de l'année pour jouir en toute liberté et à des conditions moins onéreuses, du séjour de ce bel établissement, que nous

nous faisons un plaisir de recommand r chaque année à nos compatriotes, comme à l'étranger.

Nous apprenons avec plaisir que la section genevoise de la société fédérale des sous-officiers se dispose à donner à Versoix, près Genève, les 12, 13 et 14 Juin, un grand tir avec les fusils se chargeant par la culasse.

Nous ne pouvons que souhaiter une bonne réussite à cette entreprise, qui fournira à tous l'occasion, de connaître les nouvelles armes et de se familiariser avec elles.

La nouveauté du tir et le choix de son emplacement à la portée immédiate, soit des chemins de fer, soit des bateaux à vapeur, nous paraissent parfaitement propres à assurer le succès de cette réunion.

CONFEDÉRATION SUISSE.

Le Conseil fédéral de la Confédération du Nord est nanti depuis le 26 mars d'un projet de loi qui introduit dans cette Confédération le système métrique des poids et mesures. Les dénominations mêmes sont celles du système décimal français, à l'exception de la livre (1/2 kilogr.), qui est divisée en 10 loths (de 50 3rammes) et en 100 *quintchen* (de 5 grammes). La loi sera, selon toutes probabilités, adoptée en mai ou juin prochain, et devra entrer en vigueur en 1872 à titre obligatoire ; en revanche, dès 1870, l'emploi de ce système de poids et mesures sera facultatif.

On assure à Berlin que les Etats de l'Allemagne du Sud sont décidés à adhérer à ce système, ce qui ne manquerait pas d'avoir une influence décisive en Suisse, puisque nous serions de cette façon entourés de pays ayant adopté le système métrique et que nous ne saurions rester dans un pareil isolement. Le peuple suisse s'est d'ailleurs déjà prononcé dans ce sens, lors de la votation populaire du 13 janvier 1866, en acceptant par une majorité de 159,202 voix contre 156.396 la proposition fédérale. Il est vrai que cette proposition n'a pas eu de suite, malgré la majorité qui lui était acquise dans la votation populaire, parce qu'il ne s'est trouvé que neuf et demi gouvernements cantonaux pour l'admettre ; mais une fois ce système adopté par tous les Etats voisins de la Suisse, il est hors de doute que les résistances de certains cantons cesseront immédiatement.

Conseil fédéral. Le chargé d'affaires du saint siége, Mgr. Bianchi, annonce au Conseil fédéral qu'il a été nommé au poste d'internonce à la Haye et que Mgr Jean Baptiste Agnozzi le remplacera auprès de la Confédération.

Une plainte du canton de Soleure était dernièrement adressée au Conseil fédéral. Elle portait sur ce qu'une nourrice, à qui avait été confié un enfant appartenant à des parents protestants, se proposait de l'élever dans le catholicisme. Après renseignements pris à ce sujet auprès du gouvernement soleurois, il s'est trouvé que la plainte reposait sur un malentendu, l'intention que l'on prêtait à la mère nourrice étant purement gratuite. Toutefois, pour dissiper tout doute à cet égard, le gouvernement a donné l'ordre positif que l'on eût à ne détourner l'enfant en aucune manière de la croyance de ses parents.

Le Conseil fédéral, donnant suite aux dernières dispositions arrêtées par le récent traité postal conclu avec l'Allemagne, a chargé le département des postes de remplacer les timbres postes de 40 centimes par des nouveaux de 25 centimes de même couleur (vert clair), de manière que ces derniers soient prêts pour le service qui commencera le premier septembre prochain.

D'après les communications de notre chargé d'affaires à Vienne, l'ouverture des négociations pour le traité postal à conclure avec l'Autriche aurait lieu à Vienne le 11 courant.

Le Conseil fédéral ayant renouvelé la demande du rétablissement de la route dite des Landes, dont s'était chargé le gouvernement français ensuite de convention, le préfet du département du Jura a reçu du ministre impérial des travaux publics l'ordre de faire accélérer l'ouvrage, en sorte qu'on peu espérer d'en voir bientôt le terme.

Le chargé d'affaires du saint-siége, répondant au nom de son gouvernement à la demande que lui avait fait adresser le Conseil fédéral au sujet de la convention genevoise relative aux militaires blessés, lui a dit que bien que le gouvernement papal fût par son caractère éloigné de toute pensée de guerre et que lorsqu'il lui arrive, comme dernièrement c'était le cas, d'avoir des blessés à soigner, il a tous les moyens en mains pour cela; néanmoins il veut bien se rendre à l'invitation qui lui est faite par le Conseil fédéral et le gouvernement français. En conséquence il déclare vouloir adhérer au congrès de Genève du 22 août 1864.

NOUVELLES DES CANTONS.

LUCERNE. — Le gouvernement a fait défendre la tenue des marchés au bétail ainsi que tout rassemblement de bêtes à cornes en un même lieu, par suite de la péripneumonie qui vient d'éclater dans quelques districts du canton. La foire aux porcs est exceptée de la mesure.

BALE. — Le 29 avril avait lieu la consécration religieuse du nouveau cimetière situé près de la route qui conduit à la frontière française. Environ 6000 personnes se trouvaient présentes à la cérémonie. Des chants de circonstance alternèrent avec les discours du clergé et d'autres personnes de la ville.

FRIBOURG. — Samedi, 25 avril, vers 8 heures du matin, deux charretiers se trouvaient avec leurs attelages sur la montée dite de *Bataille* entre Broc et Crésuz. Le premier venait de dépasser un des contours de la route, lorsque le second fut assailli par deux hommes qui sortirent tout à coup d'une embuscade. C'étaient deux forçats évadés, ayant besoin de changer de costume. L'un avait saisi le pauvre charretier par derrière ; l'autre se présente devant lui en lui mettant un pistolet sous le nez ! « Pas un mot, lui dit-il, ou tu es mort ! Nous ne voulons pas te faire de mal; mais nous avons besoin de tes habits » Là-dessus, on couche notre homme par terre et en un clin d'œil, il se voit dépouillé *de tous ses habits*, que les deux coquins emportèrent sans songer même à rendre une somme de 31 fr. qui se trouvait dans l'une des poches. La pauvre victime dut gagner en chemise la maison la plus voisine pour y trouver de quoi se couvrir.

GENÈVE. — Le corps des carabiniers à l'instruction dans cette ville a eu, vendredi, une avant-revue et un exercice au Plan-les Ouates.

Le résultat obtenu par la nouvelle carabine Peabody, dont ils viennent d'être armés, a été des plus satisfaisants, et surpasse même, comme justesse, ceux obtenus avec l'ancienne carabine.

Les feux de rangs, exécutés avec une précision remarquable, ont donné, en maximum, sur 100 coups tirés, à une distance d'au moins 1000 pieds, 97 coups en cible. Dans le tir de vitesse, les résultats ne sont pas inférieurs ; on est arrivé en moyenne à 10 coups ajustés par minute

Les hommes paraissent extrêmement satisfaits de la nouvelle arme.

— Les volatiles que pensionne la Municipalité, pour l'ornement du lac, prospèrent et multiplient à l'envi. Quatre cygnes blancs viennent d'éclore,

LA MÉTROLOGIE DE LA NATURE.

I.

M. Baumgartner, ancien major, l'un des rares champions du pendule, nous a fait l'honneur d'une réponse, insérée dans le *Nouvelliste Vaudois*. Nous n'avions pas d'abord l'intention de répliquer, dans la crainte de fatiguer le lecteur par une question un peu trop technique ; ce n'est que sur la demande expresse qui nous en a été faite, que nous le faisons, en promettant d'être aussi bref que possible.

Passons sur le début de l'article de M. Baumgartner ; il ne contient que des généralités ; mais protestons contre l'accusation d'avoir tourné en dérision les propagateurs du pendule. Nos lecteurs savent que nous avons respecté les personnes en critiquant le système, et cette critique était dans notre droit.

Notre contradicteur décoche en passant un petit trait à M. Leverrier, directeur de l'observatoire de Paris. — Heureusement pour celui-ci qu'il a découvert Neptune.

Pour nous, nous ne prendrons parti ni pour le savant sénateur, ni pour Faucault, incapable que nous sommes d'apprécier leur œuvre.

Quand nous rencontrons de ces grands noms, nous nous inclinons et nous passons.

Abordant la question, M. Baumgartner nous dit qu'il ne s'arrêtera pas à réfuter toutes nos fausses théories, déjà réfutées, prétend-il, dans ses deux brochures.

Nous ne refusons pas la lumière que peuvent nous apporter ces brochures ; mais elles ne sauraient renverser des théories que nous n'avons pas faites. Nous avons discuté des faits et non des hypothèses.

Notre honorable contradicteur se bornera donc à relever nos erreurs les plus saillantes. Les voici. Nous citerons toutes ses objections principales.

« Et d'abord vous faites erreur, M. Bruttin, en prétendant que la circonférence du globe a été mesurée par des savants français. Ils n'ont mesuré qu'une très petite partie d'un seul méridien parmi le grand nombre de méridiens, qui tous ont le droit d'exister, c'est-à-dire qu'ils n'ont fait qu'un toisage entre Dunkerque et Barcelone, en passant par Paris.

« Admettons même que ce toisage ait été fait exactement, ces savants n'avaient pas le droit par là de conclure que tous les méridiens ont la même longueur, puisque cette petite fraction du méridien de Paris ne présentait que la neuvième partie du même méridien. Le méridien de Paris n'a point de privilége sur les autres.

« Si ces savants avaient mésuré ou tout au moins toisé un sixième de chacun des 360 méridiens, et s'ils avaient trouvé partout le même résultat, je m'inclinerais volontiers.

« Mais hélas ! la première fraction d'un autre méridien qui vient d'être mesurée à l'exemple de son confrère le méridien de Paris, a déjà donné un autre résultat. Il est vrai que ce nouveau mesurage se fait à Berlin sur un méridien passant par l'Europe centrale : ce toisage s'opère sous la direction du savant Bayer, général prussien.

« J'ai la ferme conviction qu'en mesurant seulement le quart ou plutôt la sixième partie de 360e de la division sexagésimale et en prenant la moyenne des résultats on obtiendra la même longueur que nous donne le pendule décimal, la pulsation moyenne et le pas moyen de l'homme.

« Et si ce privilégié méridien de Paris venait à être modifié entre Dunkerque et Barcelone par une révolution terrestre, comment retrouverait-on ce soi-disant étalon invariable ?

« Je vais plus loin, et je prétends que votre méridien de Paris n'est pas même encore établi à l'heure qu'il est, vu que le *Moniteur universel* du 17 février 1867 dit officiellement :

« Il serait indispensable de rechercher *plusieurs* « *erreurs notables* qui se trouvent dans la trian« gulation d'où dépend notre méridienne, et d'af« fecter des fonds spéciaux à cette opération „ !!!

M. Baumgartner ignore, paraît-il, les mensurations faites au Pérou et en Laponie, entre Barcelone et Formentera, entre Dunkerque et Greenwich etc.

Or, le résultat concordant de toutes ces mesures a prouvé que le méridien de Paris forme, sauf

en même temps qu'une très nombreuse couvée d'oies étrangères. Une chose plus rare encore et plus interessante, c'est le fait que le cygne noir femelle que Genève possède a pondu un certain nombre d'œufs, qu'elle est en train de couver.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

France.

Le *Nouvelliste* de Marseille publie le récit d'une action tellement inouïe, que les détails qui s'y rattachent soulèvent le cœur d'indignation :

" Il y a plusieurs semaines, une respectable femme, ayant pour industrie la garde des malades à domicile, fut appelee aupres d'une femme, jeune encore, que la phthisie conduisait lentement au tombeau.

« Des le premier jour de son installation auprès la malade, la femme X. . (la garde) entendit des gémissements sortir d'un petit cabinet noir attenant aux appartements. Elle questionna à ce sujet la malade, qui se borna à répondre qu'elle savait ce que c'etait et qu'on ne devait pas s'en inquiéter.

« Quelques jours se passèrent, et les gémissements continuant, la femme X... eut des soupçons ; elle ne consulta plus la malade, et, un jour que celle ci etait endormie, elle ouvrit la porte du reduit d'où s'échappaient les plaintes qu'elle avait entendues

« A peine y fut-elle entrée, qu'elle recula d'horreur, epouvantée du spectacle qu'elle avait sous ses yeux. Dans un bouge noir et humide, où le jour ne penétrait jamais, se trouvait une pauvre petite creature de quatre ans environ, couchée sur une paillasse infecte et ayant les membres emmaillotés. Cet enfant avait les cheveux incultes, les ongles des pieds et des mains longs de plusieurs centimètres, et la *face* hebétée : la vermine le dévorait : la partie postérieure de son corps presentait l'aspect d'une large plaie produite par la présence prolongée dans les linges qui l'enveloppaient de dejections infectes qui, en sechant formaient sur la toile de aspérités dechirant ses chaires encore tendres.

« Quelques croûtons de pain trempés dans de l'eau on fait supposer à la femme X... que c'était là toute la nouriture qui était était destinée à ce petit être.

« A la vue de cette monstruosité, la garde malade sentit son cœur ému de compassion, et sans en parler à la mère dénaturée, elle emporta chez elle cette jeune victime que les soins les plus munitieux ont de suite rendue à la santé. Pendant ce temps, la mère, épuisée par la maladie, rendait le dernier soupir.

« Cet enfant continue à être à la charge des époux X.., pauvres ouvriers obligés de gagner leur existence par un rude labeur. »

Italie.

Le brigaudage des provinces méridionales passe actuellement un mauvais quart-d'heure. Le général Pallavicino a été chargé de le poursuivre et de le détruire. Il remplit sa tâche avec un zèle et une activité infatigables : les troupes, qui sont sous ses ordres font des prodiges de ténacité et et de courage. Les brigands se sont aperçus que leur temps est passé, et beaucoup d'entre eux se sont déja constitués et se constituent tous les jours prisonniers.

Allemagne.

Le parlement douanier de l'Allemagne a procédé mardi à la constitution de son bureau. La présidence a été naturellement dévolue au président du Reichstag de la Confédération du Nord, M. Simson. Ainsi qu'on l'avait annoncé, c'est le prince de Hohenlohe, chef du cabinet bavarois, qui a été élu premier vice-président : le second est un conservateur libéral, le duc d'Ujest, qui la emporté au scrutin de bollottage sur un membre du parti national libéral, M. de Roggenbach. En prenant possession du fauteuil, M. Semson a prononcé un discours qui forme la suite de celui du roi de Prusse. Le prince de Hohenlohe a également pris la parole pour remercier l'assemblée de l'honneur qu'elle venait de lui faire ; son allocution, autant qu'on peut en juger pa l'analyse telégrnphique. reflète assez axectement le double sentiment qu'apporté au parlement la majorité des représentants des Etats du Sud favorable à l'union douanière, mais en même temps élue pour maintenir politiquement le particularisme où comme le dit le ministre bavarois « le génie et les idées de l'Allemagne du Sud. »

Autriche.

Le procès de la baronne Julie d'Ebergenyi, accusée d'empoisonnement sur la personne de la comtesse Chorinsky, vient d'être jugée par la cour criminelle de Vienne.

Les preuves de culpabilité sont accablantes, et la baronne Julie Ebergenyi, malgré ses dénégations, a été condamnée à 20 ans de travaux forcés, et à la perte de ses titres de noblesse.

— La *Gazette de Vienne* publie une lettre adressée par l'empereur au ministre de la guerre de l'empire pour le charger d'élaborer, de concert avec le président du ministère hongrois, des propositions pour un subside à accorder sur les fonds généraux aux citoyens qui à la suite des évènements de 1848 et 1849, ont été privés de leurs droits à la retraite.

Etats-Unis.

On écrit de New-York que les Indiens du Far-West manifestent l'intention de recommencer les hostilités au printemps contre les postes américains. La commission formée pour traiter avec les Peaux Rouges a dû se transporter au fort Laramie, afin d'assister à un conseil auquel les représentants de nombreuses tribus ont promis de se rendre.

— L'assemblée de l'Ohio vient de donner sa sanction à une loi qui refuse le droit de suffrage à tout individu de race noire ou même de sang mêlé.

VARIETÉS

Entre propriétaire et locataire :

Le propriétaire. — Vous occupez un logement de six cents francs.

Le locataire. — Oui, il est même quelque peu délabré.

— Justement, j'ai l'intention de le mettre à neuf.

— A la bonne heure !

— Oui, à neuf... cents francs.

Un enfant qui désire s'instruire :

— Papa, qu'est-ce que veut dire : *Ora pro nobis* ?

— Cela, veut dire : *tu auras des pruneaux deux fois.*

Dans un salon on annonçait le mariage du jeune duc d'E.... avec Mlle X..., qui lui apporte une dot de douze millions.

Est elle jolie ? demanda quelqu'un.

— Qui ? Mlle X... ? Mais, avec douze millions de dot, si elle était jolie, ce serait un pléonasme !

---

un petit applatissement aux pôles, une circonférence de cercle ; mais un arc suffit pour calculer la longueur de la circonférence. Dès lors il n'était pas absolument nécessaire de mesurer le méridien tout entier.

On a d'ailleurs cent raisons de croire que la terre est sphérique ; or, dans une sphère tous les grands cercles sont égaux. — Il n'est donc pas téméraire de dire que tous les méridiens terrestres sont égaux, et il n'est pas indispensable de les mesurer tous.

Newton avait déjà prouvé théoriquement et avant toute mesure, non seulement la sphéricité de la terre, mais même la dépression des pôles.

Au surplus, pour obtenir l'étalon des mesures, il suffit d'un seul méridien et même d'un arc de méridien.

Une révolution terrestre, comme celles dont les temps historiques ont été témoins, ne modifierait pas sensiblement l'arc de Barcelone à Dunkerque : car, cette mensuration, que vous supposez être un simple toisage, se fait par des opérations trigonométriques et est indépendante des accidents de terrain, étant rapportée au niveau de la mer.

Je sais du reste parfaitement que des erreurs se sont glissées dans les premiers calculs, et que la comparaison récente de toutes les mesures faites jusqu'à ce jour a donné 10,000,856 mètres, au lieu de 10 millions, pour le quart du méridien.

Quelle conclusion en tirer ? Que le mètre est faux ? Non pas, mais que cette longueur au lieu d'être contenue 10 millions de fois dans le méridien, l'est en réalité 10000856 fois. Sur la longueur du mètre, c'est un écart imperceptible de moins de un centième de millimètre.

Mais la détermination de la longueur du pendule simple de seconde pour un lieu quelconque, si elle est facile en théorie et en partant d'une mesure connue, est en pratique extrêmement difficile, et sujette à bien des erreurs, dont la moindre serait de beaucoup supérieure à celle constatée ci dessus pour le mètre.

Je défie mon contradicteur de faire cette détermination. Cependant, je suppose qu'elle puisse se faire exactement, rien ne s'oppose à ce qu'on se serve du pendule pour retrouver le mètre, s'il vient à se perdre, ce qui n'est plus guère à craindre aujourd'hui. Vous savez, par exemple, que le pendule d'un lieu égale les 3/4 du mètre ; prenez cette longueur, ajoutez y un quart et vous aurez le mètre.

Ce sera un second moyen de vérification.

Quant à la conviction *a priori* que la 54 millionième partie du méridien vous donne votre pendule, vous me permettrez de ne pas la partager, car elle ne repose sur rien. *A posteriori*, elle repose sur les mesures prises, pour déterminer le mètre, et reste subordonnée à toutes les imperfections de ces dernières.

Et comment M. Baumgartner ne voit-il pas la contradiction dans laquelle il tombe ? Le méridien ne peut contenir 54,000,000 de pendules de $0.74^{4}/_{54}$ de mètre, sans contenir aussi 40 millions de mètres. Ne comprend il pas, que son pendule est enchaîné aux mesures métriques ?

M. Baumgartner continue :

« Je proteste contre cette allégation que le pendule ait été découvert en Angleterre, le mérite du pendule *décimal* appartient seul à feu le révérend père Berchtold, chanoine valaisan.

« Un pendule a été adapté, il y a deux siècles, en Hollande, pour les horloges, mais il n'y a rien de commun avec le pendule décimal.»

M. Berchtold n'a jamais prétendu, avoir découvert le pendule, ni même avoir été le premier à le proposer comme base des mesures. En voici la preuve, tirée de M. Berchtold lui-même, que son continuateur n'a lu et compris qu'à moitié. Je traduis :

« Depuis deux cents ans, le monde cherche l'architype de tout ce qui est mesurable. — L'abbé Mouton en 1670. trois ans plus tard Huygens, enfin Bouguer, la Condamine et Gaudin en 1742, proposèrent à cet effet le pendule L'épitaphe de ce dernier porte : *Penduli simplicis æquinoctialis unius minuti secundi achetypus, mensuræ naturalis exemplar, utinam universalis.* (Eingabe an Bundes- und Kantons-Behörden, page 13.)

(A suivre.)

Réclame N° 3

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, santé, énergie, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 69,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc.

Plus nourrissante que la viande, elle économise 50 fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes : ¼ kil., 2 fr. 25 ; ½ kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — DU BARRY ET CIE, 26, PLACE VENDOME, PARIS — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil et énergie aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse, — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Genève : Burkell frères ; G. Baker ; L'Huillier et Sènglet ; Fol et Brun ; Weiss et Lendner ; G. Veillard ; Guichon et Faizan ; Amblet et Poncet ; Piquet Brun ; Karcher et Favre ; Leclere frères ; Chaux-de-Fonds : Prince ; Chapuis ; Paul d'Or ; — Estavayer le lac : Duc ; — Renevez : Duruz ; — Yverdon : Daniel Jaton ; — Lausanne : Simond fils ; — Monthey : Pont martin ; — Morges : Jules Hugonnet ; — Soleure : A. Schissle ; — Vevey : Mayor ; Keppel ; — Bolle : Fröhlich ; — Neuchâtel : Zimmermann ; — Locle : Burmann ; — Basel : Ch. de Ch. Burckhardt ; — Berne : Stoss ; — Aigle : Kœrner ; — Sentier : C. L. Maylan ; — Aarau : Kapeller ; — Penthaz : Fanny Fancy ; — Saxon : Mlle. Julie Gay et chez les pharmaciens et épiciers. 1

ANNONCES.

THONET, FRÈRES, A VIENNE

Manufacture de meubles en bois tourné.

Messieurs Thonet, frères, ont l'honneur d'informer le public que leur maison de vente, Grand Quai, 8, à Genève, est supprimée dès ce jour. — Les personnes qui désirent ces articles sont priées de s'adresser à Messieurs Talègne, Gay et Cie, rue du marché, 40, à Genève, seuls chargés de les représenter.

Mit gegenwärtigem nehme die Freiheit den HH. Architekten, Baumeistern und Privaten mitzutheilen, daß ich seit einiger Zeit auf hiesigem Platze ein **Cementerie-Geschäft** errichtet habe und empfehle mich daher für Anfertigung von :

Corridor, Keller, Küchenboden, Trotoirs, Senk- und Gerbergruben, Bassins, Cementröhren für Wasserleitungen, sowie alle Arbeiten gegen Wasserdruck, zu den billigsten Preisen und unter Garantie.

Cementboden sind den Steinboden an Dauerhaftigkeit und Schönheit vorzuziehen.

Achtungsvollst Joseph Wyder.

Comme il est à craindre que quelques carabiniers n'aient pas pris garde à la nouvelle date choisie pour les exercices de tir des compagnies Nos 7 et 32, changements annoncés cependant par une publication, les intéressés sont derechef avisés que ces exercices auront lieu les 8 et 9 du courant (au lieu des 15 et 16 primitivement fixé), et qu'ils doivent se rendre à Sion déjà le 7, à 4 heures du soir.

Le Département militaire.

Carrière d'ardoises

La carrière d'ardoises de Leytron, tenue autrefois par Tamini, est maintenant exploitée par MM. Pierre Lavorenti et Ginolla, qui tiennent un dépôt chez M. Mutti, tailleur de pierres, à Sion.

On fournit aussi, sur commande, des ardoises taillées.

Le Docteur Lambossy fils, de Nyon, se rendra prochainement à Lausanne, à jour fixé, pour y donner des consultations spéciales sur la **surdité et les maladies des oreilles.**

Dimanche 10 Mai

OUVERTURE DU DÉBIT DE LA BRASSERIE

Kœbel Aymon & Cie

Le soussigné s'efforcera de satisfaire, sous tous les rapports, l'honorable public.

Ulrich ROHRER, brasseur.

M. Vyder Jos. prévient le public qu'il se charge de tout travail comportant l'application du ciment, pour corridors, caves, trottoirs, bassins et conduits d'eau, à des prix modérés et une bonne garantie.

La Préservation personnelle, essai médical sur la guérison de la débilité nerveuse et physique et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excès qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité et mettent en danger le bonheur du mariage, par le Dr S. LA'MERT, N° 37, Bedford square, a Londres, membre du collège de chirurgie de l'Angleterre, etc. — Consultations tous les ours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La **Préservation personnelle**, ornée de nombreuses gravures, se vend 1 fr. 50 c. chez M. Joël Cherbuliez, grande Rue N° 2, à Genève, et il est envoyé *franco* par la poste pour 2 francs.

A louer

Un mayen, situé rière la commune de Nax, avec bâtiments pour l'exploitation.

S'adresser à l'imprimerie qui indiquera.

FABRIQUE D'INSTRUMENTS ARATOIRES,
de J. MÉTRAL, père, à Martigny.

Primé par la Société d'Agriculture valaisanne 1840, 50, 51. Médaille à l'Exposition de Berne, 1857. Médaille de la Société d'Agriculture de la Suisse romande en 1860, 61, 62 et 1866.

Charrue en fer et fonte, charrue de montagne, en fer ou en bois. Véritable herse Valcourt à un ou deux chevaux, en fer ou en bois ; butoirs, houes à cheval en fer, coupe-racines, hache-paille à un ou deux trachants. Toillanderie.

Chars de campagne, chars à bancs, bancs à panneaux, chars à mains, tombereaux. Chars de chasse à ressort plat ou à pincette de tous modèles.

Matériel pour entrepreneurs.

Fabrique d'essieux simples ou à patentes, garanti. L'outillage de l'usine est monté de manière à exécuter tous les ouvrages avec une grande vitesse et avec une perfection complète. Prix modérés.

Capillairine, liqueur fortifiante et génératrice de la chevelure, préservatif contre la chûte et la décoloration des cheveux. — Chez M. H. BRAUNS et Cie, pharmaciens, à Sion.

AVIS

M. Jean-Marie TAMINI, à St-Léonard, informe le public et sa clientèle qu'il vient de remettre ses fours à chaux en activité de service et qu'il a réduit le prix du fichelin à 40 centimes, pris au four près le pont, entre Bramols et St Léonard, ce qui constitue une notable diminution sur le prix des précédentes années.

On se charge aussi du transport à domicile.

Guérison radicale des hernies.

Le soussigné possède une pommade excellente pour la guérison des hernies (descendentes) laquelle fut distinguée à l'exposition de Paris ; elle a aussi été approuvée par les premières autorités de la faculté de médecine, et un grand nombre de malades doivent leur guérison à cette précieuse pommade. Ce remède se vend par dose dont le prix est de 7 fr. On peut s'adresser par lettres ou directement au soussigné.

Au bureau d'expédition de ce journal, on trouvera une petite brochure contenant des renseignements et un grand nombre de certificats, qui sera délivrée gratis.

Krusi-Altherr,
à Gais, Cant. Appenzell.

SION. — IMPRIMERIE J. BEEGER ET LÆDERICH.

MARCHÉS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		Sion 2 mai	Martigny. 30 mars	Monthey 7 mars	Bex. 27 fév.	Aigle 6 mars	Vevey 3 mars	Morge
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1	Froment, la mesure fédérale	5 00	4 80	4 50	4 00	„	4 50	
2	Seigle	3 85	3 70	3 80	„ „	„	3 50	
3	Orge	3 00	3 10	3 00	„ „	„	3 00	
4	Avoine	2 00	1 90	1 50	1 40	„	1 70	
5	Fèves	—	4 00	4 00	„ „	„	„ „	
6	Pommes de terre	1 60	1 50	1 50	1 60	1 50	1 50	
7	Maïs	3 50	3 30	3 30	3 00	„	0 00	
8	Haricots	3 90	4 00	4 60	„ „		„ „	
9	Beurre la liv.	90	0 85	0 95	1 10	1 15	1 10	
10	Bœuf 1re qualité la livre	0 60	0 60	0 60	„ 60	60	68	
11	„ 2e qualité „	—	0 00	0 00	0 00	00	65	
12	Veau „	0 40	0 40	0 50	„ 50	55	0 60	
13	Mouton „	0 60	0 60	0 60	„ 60	60	70	
14	Lard „	—	0 90	1 00	0 90	90	„	
25	Jambon sec „	—	0 90	„ 80	0 90	90	„	
16	Fromage „	—	0 65	0 60	0 60	70	„	
17	Châtaignes le quarteron	1 60	1 50	2 60	„ „	3 00	„ „	
18	Oeufs, la douzaine	1 20	0 75	1 20	„ „	„	„	
19	Pain, 1re qualité, la livre	0 26	„ 25	„ 25	„ 27	25	25	
20	id. 2me „ „	0 22	„ 23	„ 22	„ 25	23	23	